Rapport de la

Commission de gestion 2014

Commune d'Epalinges

Rapport de la Commission de gestion 2014.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au moyen du présent document, la commission de gestion vous présente ses questions et ses remarques sur la gestion de l'administration et de la municipalité pour l'exercice 2014.

La commission de Gestion 2014 est composée de :

- Madame Vania Luis Francisco
- Monsieur Cédric Charbonnet
- Monsieur Anton Epp
- Monsieur Denis Hemme
- Monsieur Alexandre Meier
- Monsieur Idrees Samim
- Monsieur Marc Veraguth
- Monsieur Marco Caffaro, Président

Ainsi que des suppléants suivants :

- Madame Catherine Burki,
  remplacée en cours d'exercice par Madame Tanko Aicha Ladi
- Madame Anne-Marie Fischer
- Madame Mary Pittet
- Monsieur Ernest Corbaz
- Monsieur Félix Schmidt

Introduction :

Depuis septembre 2014 nous nous sommes rencontrés pas moins de 18 fois pour des réunions de préparation et de synthèse, dont 5 pour des rencontres individuelles par dicastère avec Messieurs les Municipaux Jean-Marc Baatard, Pierre Jolliet, Bernard Krattinger, Maurice Mischeler et Alain Monod ainsi que deux autres rencontres avec la Municipalité incorpore.

A ces moments de travail et d'échanges se sont ajoutés en date du mardi 24 mars 2015 un après-midi complet destiné à une visite des bâtiments scolaires du **Centre de vie enfantine** complété par la visite du chantier du **Centre d'accueil des écoliers** de l'Ofréquaz pour laquelle Monsieur Jolliet à bien voulu nous accompagner.

Ce même jour nous avons également effectué en troisième lieu la visite des **installations du service de la voirie** guidés par Monsieur Jean-Marc Baatard.

Visite du Centre de vie enfantine

Pour cette première visite, nous avons été aimablement accueillis par Madame Sandrine Ramo directrice générale des 5 centres d'accueil de jours, des APE et du groupement des mamans de jour, ainsi que de Monsieur Pierre Jolliet Municipal responsable du dicastère : Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, bâtiments solaires, centre de vie enfantine.

Madame Ramo nous explique que son service compte quelques 350 enfants par jour et que pour sa part, le centre de vie enfantine en accueille 66 par jour. Nous relevons que la majorité des enfants viennent à un taux d'environs 60%.

Ils n'y a pas d'âge minimum et les enfants peuvent déjà être accueillis quelques jours après leur naissance.

Relevons également qu'à ce jour toutes les places sont prises et qu'il reste encore une dizaine d'enfants sur la liste d'attente. La priorité est donnée aux Palinzards, à la fratrie, aux enfants issus de familles monoparentales.

Nous avons également eu le privilège de visiter la Ludothèque et la salle de psychomotricité. Madame Ramo a répondu à toutes nos questions et nous l'en remercions chaleureusement.

Centre d'accueil des écoliers et transformations du collège de l'Ofréquaz.

Profitant de la proximité du bâtiment, Monsieur Jolliet a eu l'amabilité de nous montrer et de nous commenter les travaux effectués dans le complexe scolaire de l'Ofréquaz. Les travaux suivent leurs cours à satisfaction et les locaux devraient pouvoir être fonctionnels pour janvier 2016. Ils sont destinés à recevoir 70 écoliers scolarisés dans le secteur de la Croix-Blanche .

Locaux et installations technique du service de la voirie

Après nos deux premières visites, nous nous sommes rendu dans les locaux du service de la voirie où nous attendait Monsieur Giacomini adjoint au responsable du service qui n'a pas pu être présent ce jour-là. Il est rejoint peu après par Monsieur Jean-Marc Baatard, Municipal responsable des travaux, assainissements, voiries, routes, parcs et promenades, éclairage public, cimetières.

Nous avons visité les différents locaux et appris qu'une partie non négligeable des installations et entretiens sont réalisés durant les moments « creux » par les employés de la voirie.

Répondant à nos questions Monsieur Giacomini, nous donne des clarifications sur les changements de mentalité notamment sur le fait que depuis la nouvelle législature un plan de remplacement des véhicules à long terme est prévu. Il faut savoir que le parc de machines est important et que la commune comprend une cinquantaine de machines ou véhicules Immatriculés

Nous recevons également de nombreux renseignements sur l'organisation hebdomadaire du travail, des briefings du matin, de l'organisation et la reprise des éventuelles heures

supplémentaires, des services de piquet, ainsi que sur la politique de recrutement et de polyvalence des collaborateurs.

Encore Merci à Monsieur Baatard et à Monsieur Giacomini pour les renseignements qu'ils nous ont transmis et qui, à notre grande satisfaction, ont largement dépassé nos attentes.
Malgré la masse et l'intensité du travail fourni, nous avons œuvré avec cohésion dans un bon esprit de collaboration. Chacun a su amener bien à propos sa lecture des divers rapports, budgets et comptes communaux ainsi que son opinion et ses compétences.

Globalement nous avons traité quelques 250 points nous posant questions pour finalement en garder 93 qui ont été posées par dicastère à nos Municipaux.

Lors de nos rencontres nos cinq municipaux nous ont donné à satisfaction les éléments de réponse qu'ils avaient à leur disposition, Nous les en remercions et tenons à relever la qualité et la clarté de leurs réponses

- Nous relevons pour exemple une question posée sur le *Contrôle des candélabres en 2012.*

M. Jean-Marc Baatard a soumis à l'appréciation de la Cogest le dossier de l'entreprise Roch Services des contrôles techniques effectués en 2012 de tous les 97 candélabres de la commune.

Ce dossier a été parcouru par quelques membres de la Cogest il a été reconnu comme complet et détaillé. Il est approuvé et de ce fait, la question n'a pas été retenue

Autre exemple de question traitée mais dont la réponse était suffisamment instruite pour ne pas être maintenue.

- *Peut-on avoir des informations concernant le plan communal de classement des arbres ? Pouvons-nous avoir une copie de ce plan ?*

Le classement des arbres est terminé (grande carte) et attend l'aval du canton : 28 bosquets + 378 arbres classés, y compris le pommier de l'ancienne ferme Forney remplacée actuellement par des immeubles neufs. La question est retirée.

En définitive, nous avons maintenu quelques 53 questions pour suivi, pour mémoire ou dont la réponse restait incomplète.

Les procès-verbaux tenus à chaque séance nous ont permis de vous présenter avec un maximum de fidélité ces questions posées à nos Municipaux ainsi que les réponses reçues

*****

Examen par dicastère et réponse de la municipalité aux observations

(par ordre de la date des rencontres) :

<u>Rencontre du 21 janvier 2015. Monsieur Pierre Jolliet</u> Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, bâtiments solaires, centre de vie enfantine.

Les questions maintenues de l'année dernière sont :

15/2010 Terrain de Football, suite des évènements en 2014

- La procédure judiciaire suit son cours nous en sommes actuellement à la désignation d'un expert neutre agréé par les deux parties.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

01/2011 Quelles sont les mesures prises par la municipalité afin de limiter l'accès des véhicules privés aux abords des collèges ?

Prévention :

- La Municipalité continue à inciter les parents à ne pas amener leurs enfants en véhicule à l'école. Pour ceux qui y sont contraints des zones de dépose et de prise en charge sont signalées. Ces mesures sont rappelées chaque année aux parents d'élèves.

Répression :

- Les Agents de sécurité interviennent auprès des parents afin que les règles de sécurité soient appliquées, des dénonciations ont été effectuées.

La commission de gestion 2014 retire cette question

17/2013 Est-ce que la commune fournit des abonnements deux zones aux écoliers ? (pour les élèves habitant le Grand Chemin par exemple)

- La bourse communale a effectué une étude exhaustive pour l'ensemble des élèves domiciliées dans les quartiers concernés. Il en ressort les éléments suivants :
  Il s'avère que l'octroi d'abonnement 3 zones ne raccourcirait pas de manière significative les trajets à pieds pour rejoindre les arrêt de bus, des élèves des quartiers concernés.
  Enfin l'octroi de la gratuité pour l'abonnement mobilis est motivé pour se rendre à l'école et non pour se rendre en ville. De plus, le découpage du droit au trois zones devrait se faire très précisément ce qui occasionnerait des conflits pour ceux situés à la limite

La commission de gestion 2014 retire cette question

18/2013 Comment sont informés les jeunes d'Epalinges en recherche de places d'apprentissage, des places disponibles dans la commune (collaboration avec les écoles, entreprises privées, EMS, AAEE, etc.)

- La commune fait paraître chaque une annonce dans les journaux pour la recherche d'apprentis, copie est donnée à l'école pour informer les élèves des classes terminales.

La commission de gestion 2014 retire cette question

Nouvelles questions :

01/2014 Existe-t-il une planification de l'entretien, de l'amélioration et de la création de places de jeux pour les petits enfants ?

- Les places de jeux scolaires et publiques sont contrôlées par le service technique afin que l'état des jeux soit toujours conforme aux normes en vigueur. Pour les préaux, l'établissement scolaire et les enseignants sont consultés. Les places de jeux destinées uniquement aux enfants de l'AAEE sont sous la responsabilité de cette association qui propose les modifications et ajustements nécessaire à la Municipalité.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

02/2014 Qu'elle est l'offre proposée par le CAJE au réfectoire en regard de l'augmentation de 30% de l'effectif ?

- L'augmentation de l'effectif a permis d'assurer la présence permanente de deux animateurs au réfectoire. Les deux animateurs assurent l'encadrement des élèves durant la pause de midi en proposant diverses activités ludiques et éducatives.

La commission de gestion 2014 retire cette question

03/2014 Pour quelle raison le dépistage systématique de la vue pour les élèves de 2P n'est plus proposé ?

- Un contrôle a un moment donné ne donne que l'image de la situation du moment. Cette décision prise par le service cantonal de santé scolaire a été prise afin d'améliorer la prise en charge, tous les élèves pourront bénéficier d'un contrôle durant toute la scolarité sur demande des parents ou des enseignants

La commission de gestion 2014 retire cette question

04/2014 Quel genre de soins les secrétaires de l'établissement sont-elles amenées à prodiguer en suppléance de l'infirmière ? Ont-elles suivies une formation adaptée ?

- Il s'agit de la bobologie, en cas de problème sérieux, il est fait appel à l'ambulance, l'infimière donne une petite formation aux secrétaires, elle n'ont pas le droit de donner des médicaments.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

05/2014 Le groupe « bénévoles de soutien pédagogique » est-il destiné aux personnes répondant à tous les critères réunis, c'est-à-dire familles nombreuses, monoparentales, à faibles revenus et immigrés ou séparément ?

- Le critère de base c'est le revenu, les parents doivent indiquer dans un formaulaire que leur revenu net est inférieur ou égal à fr 60'000.—Le groupe a la liberté de prendre d'autres enfant qui ne correspondrait pas à ce critère mais qui constituerait une situation exceptionnelle.

La commission de gestion 2014 retire cette question

Rencontre du 14 janvier 2015. Monsieur Baatard. Travaux, assainissements, voiries, routes, pars et promenades, éclairage public, cimetière.

Observations 2013 maintenues :

01/2013 Comment est géré par la commune le transport des déchets vers la place de compostage « La Coulette » ?

- Les déchets verts collectés par l'entreprise Faucherre font l'objet d'une facture directe à la commune, en fonction des m^3 récoltés.
- Les déchets verts « produits » par les Parcs et promenades sont amenés directement à la Coulette, la commune ne disposant pas pour le moment d'une aire d'entrepôt. Ces déchets sont comptabilisés par l'entreprise DESA SA qui délivre un bon à chaque livraison.

La commission de gestion 2014 retire cette question

02/2013 La commission de gestion souhaite avoir accès aux pièces justificatives de facturation de la société DESA Epalinges SA concernant la gestion de la déchèterie du Gisiaux (statistiques des masses volumiques collectées, transport, élimination et valorisation des déchets, efficience dans les heures d'ouverture)

- L'entreprise DESA s'est dite prête à recevoir la commission de gestion dans ses locaux et à produire toutes les pièces nécessaires. La Municipalité émet cependant une réserve quant à l'opportunité de cette démarche. Les négociations en cours avec l'entreprise DESA SA pour finaliser la convention signée en juin

2011 par la Municipalité, convention qui va régir les relation entre la commune et DESA SA pendant dix ans à dater de l'ouverture de la future déchetterie, sont à bout touchant. Il serait mal venu qu'une ingérence de la commission mette à mal les relations entre les parties, relations qu'il ne fut pas aisé d'établir dans un climat de confiance. La Municipalité suggère que la commission attende la signature de la convention définitive et la fin des négociations en vue de l'achat de la parcelle de la déchetterie pour se manifester, ou reporte cette question à l'année 2015.

La commission de gestion 2014 retire cette question

03/2013 La commission de gestion demande à connaitre le bilan d'utilisation des quatre éco-points concernant les volumes récoltés (dont notamment le papier, le carton, le plastique), la fréquence des ramassages, les coûts d'exploitation et le véhicule dédié à cette tâche spécifique (préavis n°10/2013)

- Le véhicule dédié aux écopoints est utilisé quotidiennement pour l'évacuation de tous les déchets qui ne trouvent pas place dans les conteneurs, pour l'entretien et la mise en ordre des écopoints. Les lundis, mercredis et vendredis connaissent deux tournées de vidange, pour maintenir ces lieux propres et s'assurer que les conteneurs disposent d'une place suffisante pour recevoir les déchets du weekend.
- Le papier et le carton sont régulièrement amenés à Tridel, pour incinération, la population ne respectant pas les consignes de tri. En 2014, 14 tonnes de papier-carton ont été ainsi livrées à l'usine d'incinération et environ 10 tonnes de déchets métalliques ont été livrées à l'entreprise Metabader, au Mont. Ces déchets ne nous coûtent pas un centime, mais ne nous rapportent pas non plus un franc, car trop mélangés.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

04/2013 La commission de gestion souhaite que la municipalité réfléchisse à mettre en place une meilleure gestion des heures supplémentaires dont notamment celles dues au piquet du service d'hiver.

- La Municipalité a tenu compte des remarques de la commission de gestion et a mis en place un nouveau système de comptabilisation et de récupération des heures supplémentaires dans le cadre de la voirie. Ce système nous garantit que nous restons dans le cadre légal de la durée du travail. Les heures supplémentaires doivent être reprises en congé dans des délais plus brefs. L'employé qui assure la permanence de déneigement, soit de 4h00 à 8h00 le matin et de 17h00 à 24h00 le soir, doit quitter son travail à huit heures pour récupérer immédiatement une partie de ses heures supplémentaires. L'excédent sera repris dans les semaines qui suivent, sauf conditions météorologiques exceptionnelles

La commission de gestion 2014 retire cette question

Nouvelles questions :

06/2014 Quel est la situation concernant les travaux dans la salle des sociétés du bâtiment « voirie » ?

- La Municipalité a renoncé, pour le moment, à transformer la salle des sociétés du bâtiment de la voirie. En effet, une convention a été signée par Epalinges et Lausanne, laquelle loue à la commune des locaux à l'Arzillier, anciennes classes vertes de la ville. Ces locaux couvrent les besoins actuels de l'école de musique d'Epalinges.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

07/2014 Est-ce que la municipalité a pris des mesures afin de pallier aux incivilités dans les éco-points étant donné les charges considérables investies, point 4500.3156.00 (Budget 2014) ?

- La Municipalité, dans sa séance du 5 janvier, a décidé de mettre en place une surveillance « active » des écopoints qui débouchera sur des dénonciations et des sanctions. La démarche est en cours de réalisation.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

08/2014 Quel objectif s'est donné la commune pour le taux de recyclage en 2014 ?

- Le maintien des performances actuelles. La commune d'Epalinges se trouve dans le peloton de tête des communes vaudoises en matière de recyclage.

La commission de gestion 2014 retire cette question

09/2014 Est-ce que nos éco-points sont suffisants pour le volume de déchets ?

- Actuellement oui. Pour prévenir tout débordement, la Municipalité a exigé de tous les promoteurs qui envisagent la construction d'un nouveau quartier de le doter d'un écopoint, pour couvrir les besoins des nouveaux habitants ainsi que des plus proches voisins. Cette mesure devrait soulager les écopoints existants.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

10/2014 La municipalité a-t-elle déjà rencontré l'entreprise DESA SA afin de trouver des solutions pragmatiques pour une meilleure fluidité du trafic et un meilleur accueil ?

- La Municipalité a eu de nombreuses séances en 2014 avec l'entreprise DESA SA. Attendu que l'actuelle déchetterie est appelée à disparaître dans les plus brefs

délais, il ne nous a pas semblé opportun de modifier les accès auxquels les Palinzards sont habitués, malgré leurs inconvénients.

Nous avons fait de nombreuses remarques concernant la qualité de l'accueil et DESA nous a garanti prendre les mesures nécessaires pour que nous puissions constater un changement.

La commission de gestion 2014 retire cette question

11/2014 Pourquoi le chemin de L'Eglise en tant que chemin privé est-il encore déneigé ?

- Il faut chercher les raison de cette particularité dans l'histoire de la commune et des propriétaires des parcelles contiguës à ce chemin. Il avait été évoqué à l'époque la nécessité du déneigement de ce chemin, eut égard aux nombreuses canalisations et voies souterraines réservées aux services qui y sont situées.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

12/2014 Pourquoi les fontaines de la Croix-Blanche ne sont-elles jamais en service ?

- Le dispositif d'alimentation de la fontaine sis entre la maison de commune et l'auberge nécessitait de coûteuses et hasardeuses réparations. D'autre part, son système de fonctionnement en circuit fermé présentait tous les inconvénients propres à ce genre d'alimentation, particulièrement dans le domaine de l'hygiène. La fontaine centrale de la Place ronde a été mise hors service depuis longtemps, suite aux plaintes des riverains qui n'en supportaient plus le bruit. Son fonctionnement à plein régime rendait les pavés environnants glissants et plusieurs habitants se sont plaints des risques causés par cette fontaine.

La commission de gestion 2014 retire cette question

13/2014 Pourquoi y a-t' il si peu de bancs en bas du cimetière ?

- Si le cimetière est bien un lieu de recueillement, il n'est pas un lieu de villégiature et la Municipalité a préféré mettre des sièges à disposition de la population en priorité dans des lieux très fréquentés ou sur des sites jugés plus propice au repos, provisoire.
  Nous étudierons la possibilité de doter le cimetière de plus de places assises.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

14/2014 Pouvez-vous nous donner des explications concernant la taxe aux sacs poubelles Budget 2014 points 4501.3137.00 4501.3137.01 et 4501.4359.00 ?

- Il s'agit des frais **devant être couverts par l'impôt**, selon directives de M. Prix, notamment. Les sacs offerts pour les nouveau-nés, ainsi que pour les besoins communaux en font partie et en représentent la majorité.

La commission de gestion 2014 retire cette question

Rencontre du 4 février 2015. Monsieur Bernard Krattinger

Aménagement du territoire, urbanisme, logements, constructions, forets, faune et flore, cours d'eau, vigne.

Observations 2013 maintenues :

07/2011 Quelle est l'approche de la municipalité pour préserver les cheminements piétonniers, par exemple entre Biolleyres et Montéclard ?

- *Réponse de la Municipalité à la Cogest 2013 :*
- Concernant le cheminement piétonnier entre la Biolleyre et Montéclard, la Municipalité rappelle ce qu'elle avait indiqué dans sa réponse au «suivi des observations 2011» du rapport de la commission de gestion 2012, à savoir :
- *Concernant le chemin entre la Biolleyre et Montéclard, la commune apportera une attention particulière à son maintien durant et après les travaux d'aménagement du futur quartier du Closalet.*
- Ce rappel s'explique notamment par le fait qu''à fin 2013, le plan de quartier (PQ) du Closalet n'avait toujours pas été agréé par les services cantonaux des routes et de la mobilité.
- De manière générale, à propos des cheminements piétonniers, la commune est dotée d'un réseau piétonnier maillé et sécurisé, la majorité des axes routiers communaux sont équipés de trottoir et les traversées piétonnes ne présentent pas de problème important. Comme par le passé, la Municipalité engagera les moyens nécessaires pour aménager de nouveaux trottoirs partout où la sécurité des piétons peut être améliorée. De plus, pour favoriser l'accessibilité au secteur Closalet-Polny, une liaison supplémentaire par une passerelle enjambant la route de Berne sera réalisée lors de la construction des bâtiments du quartier du Closalet.

  Epalinges, le 21 avril 2014/Kr

  Réponse de la Municipalité à la Cogest 2014 :

- La Municipalité ne peut malheureusement pas apporter d'informations complémentaires concernant l'attention particulière à apporter au maintien du chemin piétonnier entre la Biolleyre et Montéclard, puisque le Service cantonal du développement territorial (Sdt) n'a toujours pas délivré le rapport concernant le nouvel examen préalable complémentaire pour le plan de quartier (PQ) du Closalet. Ce dossier avait pourtant été transmis le 11 juillet 2014 au Sdt. Une fois encore, le constat est regrettable, puisque env. 6 mois après l'envoi du dossier, le

rapport du Sdt ne nous est toujours pas parvenu alors que l'art. 56 LATC précise que la durée d'examens est de 3 mois.

- A propos des cheminements piétonniers, on peut ajouter aux informations communiquées l'an passé que deux tronçons de trottoir ont été réalisés en 2014, l'un au chemin des Roches, l'autre au chemin des Boveresses. De plus, d'autres tronçons de trottoir sont inscrits au plan des investissements 2015-2019 (chemin de la Girarde - 2e étape (2015) / chemin du Bois-de-Ban - entre le nouveau quartier du Bois-de-Ban et les tennis (2016) / début du chemin du Chaugand jusqu'au petit collège (2017) / chemin des Orchez (2018). Des trottoirs sont également prévus dans le cadre des PQs du Bois-de-Ban, des Orchez, du Closalet et des Planches-Montblesson.
- On peut encore signaler que l'équipe des forestiers-bûcherons entretient et améliore le réseau de chemins forestiers de la commune. A titre d'exemple, on peut citer : - la construction en 2013 et 2014, en collaboration avec la Protection civile, de quatre ponts dans le secteur du Flon dans le cadre de la réfection de sentiers forestiers, - la construction d'une passerelle sur le biotope du Grand-Chemin, - le projet de reconstruction d'une passerelle sur le Flon-Morand entre Epalinges et Lausanne-Montblesson, éliminée par Lausanne, actuellement soumise à l'examen auprès des services cantonaux concernés.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

N°11/2012.Adaptation des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite : avancement des réflexions ou des travaux ?

Réponse de la Municipalité à la Cogest 2013 :

- La Municipalité a octroyé les moyens financiers pour la pose, dans la salle des spectacles, d'un ascenseur d'escaliers à plate-forme pour personnes à mobilité réduite. Cet ascenseur a été installé en mars-avril 2013 sur la rampe d'escaliers jouxtant la cuisine. Cette installation a nécessité une modification de l'agencement des portes « issue de secours » situées au bas des escaliers, et le déplacement de la rambarde sur le mur opposé. Le coût de ces travaux s'est élevé à CHF 23'410.25.
- Des offres ont été demandées pour l'installation en 2013 d'une porte coulissante automatisée à l'entrée de la Maison Palinzarde (coût de cette installation porté au budget 2013 : 31'313.50 francs). Compte tenu des projets de réaménagement de l'ensemble du centre commercial par les Retraites Populaires, réaménagement intégrant la Maison Palinzarde, la pose de cette porte automatisée a été reportée.
- Des études ont également été menées pour modifier l'entrée de la salle des spectacles et pour installer une porte coulissante automatique facilitant l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette pose d'une porte automatique n'a pas été jugée indispensable, dans la mesure ou les personnes à mobilité réduite peuvent compter sur l'aide d'accompagnants ou des organisateurs de manifestation pour effectuer l'ouverture des portes et leur faciliter l'accès à la grande salle. Ce projet sera par contre réactualisé lors de l'établissement des

projets concernant l'assainissement des façades et de la toiture de la salle des spectacles.

- Concernant la Maison de commune, les études menées ont confirmé qu'il était difficile et onéreux d'installer un ascenseur d'escalier pour atteindre les étages supérieurs. Une solution qui doit encore être testée consisterait à faire l'achat d'un « monte escaliers » de type «Scalamobil». Toutefois, cet appareil ne règle pas tous les problèmes, notamment pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas quitter leur fauteuil roulant.
- Par ailleurs, vu la nécessité d'augmenter les surfaces des locaux pour l'administration communales à la Croix-Blanche, l'une des variantes étudiée par le Service technique permettrait d'installer un ascenseur sur l'une des façades de la Maison de commune. Cette solution est de loin la plus élégante et la moins stigmatisante pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées. Cette réalisation n'est évidemment pas programmée pour l'immédiat. Elle s'inscrit dans la révision du PEP de la Croix-Blanche. Cette réalisation pourrait être envisagée au plus tôt entre 2017 et 2020.

Réponse de la Municipalité à la Cogest 2014 :

- Aucun élément nouveau n'est à verser à ce dossier, hormis le fait que l'essai d'un ascenseur d'escalier n'a pas été effectué et que le projet d'achat d'un « monte escaliers » a été abandonné.

La commission de gestion 2014 retire cette question

Observations 2014 :

15/2014 Pourquoi y a-t-il une nouvelle répartition du traitement du personnel (point 3200.3011.00) pour l'exploitation des forêts ?

- Jusqu'en 2013, les charges et revenus des comptes 3200 (Forêts) étaient ventilés sous 3 rubriques (exploitation – entretien des sentiers et places d'accueil – travaux pour des tiers). Depuis 2014, une quatrième rubrique a été ajoutée (forêts de protection). Cet ajout d'un compte 3203 permet une meilleure analyse des charges liées aux travaux forestiers et une répartition plus précise des coûts effectifs des différentes missions confiées à l'équipe forestière communale. Après la ventilation effectuée entre les rubriques exploitation, entretien des sentiers et places d'accueil et travaux pour des tiers, il a été jugé pertinent de séparer les charges et revenus liés à l'exploitation des forêts (vente de bois) de ceux liés aux travaux dans les forêts de protection (coupes de bois et soins culturaux bénéficiant de subventions). La répartition entre ces différentes rubriques s'effectue sur la base des tableaux réalisés par M. Binggeli, chef d'équipe des forestiers-bûcherons qui seront présentés lors de la séance avec la Cogest.

La commission de gestion 2014 retire cette question

16/2014 Quantification et qualification des dépôts, clarification de la 1ère phrase page 44 et quelles sont les mesures ? (Rapport de la municipalité).

- Les infractions à la loi forestière concernent effectivement principalement les constructions et les dépôts illicites. En 2014, les inspecteurs et le garde forestiers ont traité de nombreux cas (Ce sont ces personnes qui sont chargées des missions de police en forêt.). Seuls ceux faisant l'objet d'un rapport ou d'une convocation sont transmis à la Municipalité.
- Les clôtures et les cabanons construits à l'intérieur de la zone forestière représentent les principales infractions à l'article 14 al. 2 de l'Ordonnance fédérale sur les forêts, à l'article 16 de la Loi fédérale sur les forêts et à l'article 35 de la loi forestière vaudoise.
- Concernant les dépôts illicites en forêt, ils sont principalement constitués de gazon, de déchets ménagers, sable, déchets de taille d'ornement, végétaux non forestier.
- Il a même été découvert qu'un puit et une galerie avaient été creusés dans une zone forestière.
- Les interventions du garde forestier concernent aussi le signalement d'arbres dangereux repérés sur des parcelles forestières privées.
- Les mesures prises en réponse à ces infractions consistent à faire évacuer les dépôts illicites et à exiger l'élimination ou le déplacement hors de l'aire forestière des constructions prohibées.

La commission de gestion 2014 retire cette question

17/2014 Que deviennent les sapins de Noël qui sont plantés dans nos forêts, page 43 (Rapport de la municipalité)

- En décembre 2014, il a été prélevé 37 sapins de Noël destinés aux écoles, garderies et locaux communaux, ainsi que 15 sapins pour la décoration de la Place de la Croix-Blanche lors du Marché de Noël d'Epalinges. (5 provenaient d'une plantation de sapins de Noël au bois des Dailles, le solde venant des différents secteurs du domaine forestier communal.
- La tentative de création d'une zone de plantation de sapins de Noël aux Dailles apparait peu efficace, les chevreuils se délectant des bourgeons de ces sapins, ceux-ci périclitent et sont peu esthétiques.

La commission de gestion 2014 retire cette question

18/2014 Quelles améliorations ont été prévues en 2014 pour la classe de consommation énergétique de la Maison Palinzarde ?

- La seule mesure prise a consisté en une améliorer la gestion du chauffage des différents locaux par la pose de système de réglage autonome de la température sur chaque étage et pour chaque local.

La commission de gestion 2014 retire cette question

19/2014 Est-ce que la municipalité a reçu le rapport du projet PPA « Les Planches/Montblesson » ?

- Le dossier du PQ « Les Planches-Montblesson » a été adressé au Sdt pour examen préalable le 5 novembre 2013. Le rapport de synthèse d'examen préalable a été transmis à la Commune le 1er mai 2014. Compte tenu des modifications à porter aux documents concernant ce PQ, celui-ci ne pouvait pas être soumis à la procédure prévue par les articles 57 et suivants LATC.
- Depuis cette date, les demandes de modifications du plan, du règlement et du rapport selon art. 47oat ont été traitées par le promoteur et les mandataires concernés. Ce dossier a été à nouveau transmis au Sdt pour examen préalable complémentaire le 24 septembre 2014.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

20/2014 L'échéance pour le « PAC 309 Vennes » est tombée, quelles sont les nouvelles ?

- Le PAC Vennes est effectivement entré en force en juillet 2014. Ceci permet dès lors de mettre en œuvre les dispositions du PAC (augmentation de la densité – potentiel constructible quasiment doublé, soit 187'000 m² SBP au lieu de 95'000 m² - le minimum de 200 habitants emploi/ha fixé par le PALM pour les sites stratégiques est dépassé (ratio de 237 emplois/ha) ainsi que les principes directeurs des aménagements extérieurs et les clauses de l'avenant du 7 mai 2014 à la convention du 29 février 2008.
- Pour la partie du PAC sise sur Epalinges, le potentiel constructible passe de 38'193 m² à 67'050 m² soit une augmentation de 28'857 m². Actuellement, aucune demande de permis de construire en lien avec la modification du PAC n'a été enregistrée sur Epalinges.
- Par contre, certaines dispositions de l'avenant à la convention ont été mises en œuvre, notamment concernant les aménagements extérieurs (préavis 9/2014).
- Dans le cadre de la gestion du Biôpole, a débuté en 2014 une négociation entre Biopôle SA et le Canton (Sipal et CHUV) pour une nouvelle répartition des propriétés à l'intérieur du pôle Vennes. Un Groupe de travail « Mobilité » a également été créé pour coordonner la gestion de la mobilité et du stationnement pour les entreprises implantées sur le site.
- En 2014, le CHUV a également finalisé les projets d'ouvertures de 3 restaurants d'entreprise sur le site (La Ferme (sur le secteur CLE) – Les Croisettes (bâtiment Phare) – Les Terrasses (bâtiment du même nom).

La commission de gestion 2014 retire cette question

21/2014 Réponse du canton pour la liaison rond-point sur la Rte de Berne et parking du centre commercial de la Croix-Blanche.

- Le projet de giratoire et de la route d'accès entre ledit giratoire et le parking de la Croix-Blanche, inscrit dans le cadre de la requalification de la RC601 (tronçon Croisettes / Chalet-à-Gobet) a fait l'objet d'une mise en examen préalable en septembre 2013. La procédure d'examen de l'ensemble du projet doit être intégrée dans l'examen du projet global de l'aménagement de la route de Berne. Toutefois, à la demande de la Municipalité, la Direction générale de la mobilité et des routes a transmis les préavis des services cantonaux concernés par le projet de la route d'accès. Les préavis de l'Inspection des forêts, des Divisions Biodiversité et paysage, Ressources en eau et économie hydraulique, Air, climat et risques technologiques préavisent favorablement le projet.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

22/2014 Avancement de l'étude de réaménagement de la place des Croisettes ?

- Au vu des difficultés à obtenir les déterminations des TL concernant le prolongement du M2 ou la construction d'une arrière gare aux Croisettes, ainsi que des incertitudes concernant l'affectation future de la parcelle Faucherre, l'étude d'aménagement de la place des Croisettes a été fractionnée en deux phases. La première concerne la création d'un tourner-à-droite sur la voie montante au Sud du carrefour des Croisettes. Ce projet a été soumis à l'examen des Services cantonaux intéressés. Le rapport de cet examen a été transmis en janvier 2015 à la Municipalité. La Direction générale de la mobilité et des routes préavise favorablement ce projet. Une fois adapté aux remarques émises dans le rapport d'examen, le projet devra encore faire l'objet d'une enquête publique et être soumis à l'adoption du Conseil communal. Les modifications de la signalisation verticale et horizontale devront faire l'objet d'une publication, publication devant être coordonnée avec la mise à l'enquête publique

La commission de gestion 2014 maintien cette question

23/2014 Existe-t-il un plan démographique (population cible) ?

- L'augmentation de la population étant étroitement liée à l'intensification des constructions de logements sur le territoire communal, la commune n'a pas établi un plan démographique. La Municipalité s'est toutefois dotée d'un tableau prévisionnel d'augmentation de la population prenant en compte les différentes zones à légaliser du PGA et en estimant l'augmentation potentielle de logements et d'habitants pour ces zones. (Ce tableau sera présenté lors de la séance.)

La commission de gestion 2014 maintien cette question

24/2014 Dans le cadre du plan d'aménagement de la Croix-Blanche, qu'est-il prévu en vue d'améliorer les flux entrants et sortants du parking ?

- Les aménagements prévus dans ce secteur concernent d'une part la création d'un giratoire sur la RC601 et d'une route d'accès de ce giratoire au parking de la Croix-Blanche, et d'autre part, un réaménagement de la route de la Croix-Blanche (mesure envisagée dans le plan directeur communal de mobilité).

La commission de gestion 2014 maintien cette question

<u>Rencontre du 28 janvier 2015. Monsieur Alain Monod.</u> Police, service du feu, protection civile, sport, terrain de sport, piscine, salle de gymnastique.

Les questions maintenues de l'année dernière sont :

08/2013 Quelle est la politique de formation continue pour la Police Administrative ?

- *Compte tenu que deux ASP sont d'anciens policiers, une formation continue ne semble pas nécessaire dans l'immédiat. La question peut se poser pour l'ancien assistant de police.*
- *L'engagement d'une secrétaire-réceptionniste, courant 2014, permettra d'y songer, de même que l'évolution de l'activité des ASP.*

Réponse 2014

- M. Marcel Waelchli a participé avec succès, le 18 novembre à une journée de formation lui permettant dorénavant, à l'instar de ses 2 collègues de constater et dénoncer les infractions aux règles de la circulation définies à l'article 20 RLCR
- Chaque fois que l'occasion se présente, nos ASP participeront aux modules de formations proposés par le Canton et/ou l'association vaudoise des communes délégatrices

La commission de gestion 2014 retire cette question

09/2013 Place de parc de la police. La commission de gestion est interpellée qu'une remorque privée soit parquée sur une place communale. Elle invite la municipalité à déplacer celle-ci afin de libérer cette place pour des véhicules communaux.

Réponse de la Municipalité :

- Les places de parc dans le souterrain du parking du Centre de la Croix-Blanche ont été louées par la commune lors de l'ouverture du complexe commercial, en même temps que la Maison Palinzarde, sauf erreur en 1990. A l'époque, il a semblé logique de réserver ces places à cet endroit, vu la liaison directe avec le poste de police. A noter que dans tous les postes de police ou de gendarmerie de ce canton, il est normal d'avoir les véhicules de police à l'abri et à disposition

pour ne pas perdre de temps lorsque les agents partent en intervention. De plus, les véhicules sont à l'abri des déprédations et des intempéries. Une troisième place a été mise à disposition en 2009, afin de ranger la remorque pour le transport de la signalisation ainsi que, l'été, pour la moto du gendarme alors en poste à Epalinges.

- Malgré la réorganisation policière (les véhicules ont été conservés) intervenue courant 2012, il parait logique de garder ces places à disposition, sachant qu'il manque de place pour parquer à l'abri tous les véhicules de la Commune.
- Pour la petite histoire, les Municipalités précédentes ont tenté à plusieurs reprises d'acheter ces places de parc. A chaque fois, les propriétaires ont décliné cette proposition.
- Comme déjà dit, il s'agit d'une remorque propriété personnelle d'un assistant de sécurité publique (ASP). Celle-ci est utilisée, sans contrepartie financière, lorsque notre propre remorque s'avère trop encombrante pour des interventions de pose de signalisation, transport de vélos abandonnés, etc. Par commodité, et gain de temps elle est stationnée, notamment l'hiver, sur la place, suffisamment importante, réservée à notre remorque.

Réponse 2014

- M……., ASP a renoncé à stationner sa remorque sur les places louées par la commune.

La commission de gestion 2014 retire cette question

Nouvelles questions :

25/2014 Comment se passe l'organisation du CRPS ?

- Initialement, le Conseil de Régional de Prévention et de Sécurité avait pour but réfléchir sur les questions de préventions et de sécurité ou d'agir de façon ponctuelle au près des parents, de clubs de sports ou d'organisations de jeunesses. Le but étant d'agir en amont face à une certaine délinquance juvénile et d'ouvrir le dialogue. Le CRPS était organisé par district sous la conduite de la préfecture. Le district de Lausanne a organisé une première réunion mais depuis il ne s'est plus rien passé. Le projet est donc en suspend pour le moment.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

26/2014 Concernant les commandements de payer et comminations de faillite, de quelle manière la diminution des charges de travail a-t-elle été compensée (nouvelle prestation de la Poste)?

- *La police reçoit toujours un certain nombre de commandements de payer (CDP) à*

notifier. En fait, la charge n'a que partiellement diminué, du fait que les CDP qui nous parviennent et qui n'ont pas pu être notifiés, ni par l'office des poursuites, ni par la Poste sont en général des CDP difficiles et une convocation au poste n'a malheureusement que peu de succès..

- *Cela implique un passage au domicile du débiteur, soit tôt le matin, par exemple le samedi.*
- *C'est vrai que la nouvelle procédure nous permet d'être plus efficace*

La commission de gestion 2014 retire cette question

27/2014 Au vu de l'augmentation constante du montant des amendes, quelles sont les mesures prises par la commune, en collaboration avec la police, afin de remédier aux parcages répétitifs de véhicules sur des zones non autorisées ?

- *Notre commune n'est pas équipée d'horodateurs, et par définition le parcage est gratuit. Il suffit d'apposer son disque et de respecter le temps de parcage autorisé. Des contrôles réguliers sont effectués, et les fautifs sanctionnés au moyen d'une amende d'ordre, notifiés par un fichet sur le pare—brise. Un éventuel laxisme conduit à la procédure ordinaire à savoir que l'amende d'ordre est transformée en ordonnance pénale, notifiée par la commission de police*
- *Le recours à la fourrière est limité au strict minimum, voire inexistant dans le mesure où cette procédure comporte quelques exigences auxquels nous ne sommes pas à même de*

La commission de gestion 2014 retire cette question

28/2014 A quelle fréquence et avec quelle systématique les patrouilles préventives journalières sont-elles effectuées ? Quel itinéraire est suivi lors de ces patrouilles ?

- Les patrouilles sont quotidiennes, en moyenne dès 06h30 et 07h15, et jusqu'à 09.00h-10.00. ensuite, de manière aléatoire,. selon les tâches et les besoins du service (surveillance prévention à la tombée de la nuit. Ecoles, stationnement, bulletin d'hôtel, endroit sensibles). Quelques interventions dans les stations-services où des automobilistes oublient de payer

La commission de gestion 2014 retire cette question

29/2014 Avons-nous observé une évolution du niveau des délits commis suite à l'introduction de la « Police Population » ?

- Autrefois appelé Surveillance mutuelle des habitations, ce concept a été introduit en 1997 dans notre commune.

- Il est toujours difficile de mesurer l'impact d'une telle organisation . Mais les personnes inscrites reçoivent régulièrement de informations de la gendarmerie

par ex. concernant des personnages douteux (arnaque au neveu) ou des véhicules signalés

La commission de gestion 2014 retire cette question

Rencontre du 11 février 2015. Monsieur Maurice Mischler, Syndic.

Administration générale, finances, activités culturelles, personnel, informatique, culte, animation, communication.

Questions retenues :

19/2011 Est-ce que tous les collaborateurs ont un cahier des charges ?

On été approuvés courant 2014, les cahiers des charges suivants :

- Chef de la voirie (Bernard Thonney) ;
- Adjoint du Chef de la voirie (Daniel Giacomini) ;
- Chef d'équipe des forestiers-bucherons (Christian Binggeli) ;
- Chef d'équipe des « parcs et promenades » (Xavier Pitteloud) ;
- Responsable du bureau de la sécurité publique (Yves Glayre).

De plus, chaque nouvel employé a ou aura automatiquement un cahier des charges (par exemple l' Ingénieur en environnement orientation « travaux et génie civil », Ingénieur en environnement orientation « énergies »). Ainsi, toutes les personnes ayant une responsabilité (chefs de service, les adjoints des chefs de service, les chefs de bureaux, les chefs d'équipe) ont un cahier des charges (à l'exception de M. Baumann, chef du service technique, qui à une liste de tâches mais pas de cahier des charges).

Notons encore la fonction de coordinateur des concierges ainsi que la fonction de « gardien des oies on été revues.

La commission de gestion 2014 retire cette question

19/2013 Comment est gérée la centrale d'achats pour petites fournitures ? (regroupement, coordination, uniformisation)

C'est dorénavant, le service de Conciergerie qui gère tous les achats de produits de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments (ce n'était pas le cas en 2013, Bois-Murat achetait ses produits) et l'ensemble des Services (Voirie et PP achetaient aussi leurs propres produits ou papiers wc !).

Nous avons obtenu le 16 décembre 2014, le certificat de nettoyage écologique ainsi que le recyclage. Avant, le contenant vide était jeté…aujourd'hui il est récupéré et rempli à nouveau. Cette mise en place globale à été le fruit du travail conjoint de MM Baumann et de Oliveira.

La commission de gestion 2014 retire cette question

Nouvelles questions :

30/2014 Existe-t-il une ligne directrice dans le choix des activités de la commission d'animation ?

Il n'existe pour l'instant pas de ligne directrice dans le choix des activités de la commission d'animation. En effet, nous sommes dans une période d'évaluation des animations organisées ou co-organisées par la commune. La commission d'animation aide la Municipalité à faire des choix sur telle ou telle propositions qui nous viennent et que la municipalité estime être digne de réflexion, elle propose en outre elle-même un certain nombre d'animation (p.ex. le festival 1066, fête de la musique, cafés débats sont des émanations de la commission d'animation). En 2014, il y a eu 21 animations organisées par la commune, ou en collaboration avec la commune
Enfin, dans le courant de l'année, un préavis d'intention sur l'animation dans la commune sera soumis au conseil communal. Ce préavis se construit en collaboration avec M. Jolliet, les membres du CAGE, M. Good, Mme Correvon et moi-même.

La commission de gestion 2014 retire cette question

31/2014 Est-ce que les chefs de service ont reçu une formation de management ?

Monsieur Niklaus : non (mais il existe des cours de managements dans le cadre du brevet de comptable)
Monsieur Alexandre Good suit actuellement un cours destiné aux maîtres d'apprentissage dans lequel des modules

Monsieur Baumann a suivi des cours de management , notamment un cours du 3 septembre au 16 octobre 2008 dans le cadre de son emploi au CFF (en annexe ses certificats)

La commission de gestion 2014 maintien cette question

32/2014 Existe-t-il une vision de professionnalisation du service « Ressources Humaines » par l'engagement d'une personne à l'instar d'autres communes ayant le même nombre de collaborateurs équivalent plein temps ?

Oui. Sur impulsion de M. Good, secrétaire municipal, qui a établi une note à l'Exécutif en mai 2014, allant dans le sens de la mise en place d'une structure RH au sein de l'administration communale, le Syndic et M. A. Good ont reçu mandat, de la part de la Municipalité, afin de piloter le dossier nécessaire à la mise en place d'une telle structure. A cet effet, le Syndic et le Secrétaire municipal se sont rendu à la commune de Chavannes-près-Renens. Ils ont été reçus par le Syndic, la

Secrétaire municipale et la nouvelle responsable RH, engagée en octobre 2014. Il en ressort de nombreux points communs entre la situation que connaissait Chavannes-près-Renens avant l'engagement de cette responsable RH et la situation que vit notre commune à ce jour. Le constat est évident ; il faut mettre en place une structure RH. Cette dernière permettra non seulement de soulager les différents chefs de service qui officient actuellement en tant que tel, mais professionnalisera également ce domaine qui est en constante évolution. Il sera fait appel, courant 2015, au service d'un spécialiste qui planchera notamment sur les incidences à l'interne, en terme de nouvelle réparation des tâches, de l'arrivée de ce répondant RH. A cette occasion, le cahier des charges de ce nouveau cadre sera également établi.

La commission de gestion 2014 maintien cette question

33/2014 Est-il prévu d'améliorer l'accessibilité du site extranet pour les smartphones et tablettes ?

Le site internet communal est configuré pour un affichage adéquat sur tablettes et smartphones. Concernant l'extranet du Conseil communal, la navigation sur tablette ou smartphone n'est effectivement pas optimale. M. Jean_François Niklaus, boursier à adressé une demande en ce sens à l'entreprise qui gère le site extranet, dans le but de savoir s'il est possible d'améliorer la navigation actuelle et, si oui, quel en seraient le coût et les délais de mise à disposition. Cette entreprise a répondu qu'il est tout à fait possible rendre ce site « responsive », afin qu'il s'adapte à tous les formats.,Pour le faire, il est possible de démarrer avec une maquette au format « Smartphone », et si la maquette convient, on re-code tout le template html pour l'adapter à tous les formats possibles. L'entreprise a déjà fait ce travail pour quelques sites qui étaient déjà construits et on arrive à des montants entre CHF 2'400.- et CHF 3'600.- en moyenne. Si la question est maintenue, il est possible de mettre ce service dans des dépenses supplémentaire et le travail peut être fait pour 2015.

La commission de gestion 2014 retire cette question

34/2014 Quel est le bilan du marché d'Epalinges ?

Pour cette réponse, la Municipalité a demandé à Mme Silvia Wichoud de faire ce bilan :

En automne 2006, j'ai pris l'initiative, avec le soutien du parti Verts l'Avenir à Epalinges, de demander l'autorisation à la Municipalité de pouvoir organiser un marché hebdomadaire sur la place de la Croix-Blanche. La réponse a été positive. Pendant plusieurs semaines, j'ai cherché avec beaucoup de difficultés des marchands intéressés pour venir vendre leurs produits le mardi matin à Epalinges. Après quelque temps, j'ai eu la chance de faire la connaissance de Madame Lotti Siegenthaler, marchande depuis de longues années aux différents marchés du canton et habitante d'Epalinges. Elle a été d'accord de m'aider, en faisant de la publicité auprès de ses collègues marchands pour pouvoir enfin monter ce marché.

La Municipalité a été d'accord de prendre en charge le papillon « tous-ménages », l'original ayant été fourni par moi-même, ainsi qu'une participation de 200 francs pour une banderole annonçant les marchés. Le reste du coût de la banderole, à savoir Fr. 137.90, a été à ma charge. C'est à ce moment que j'ai décidé d'écrire à Monsieur Kamprad pour lui expliquer mon projet et pour lui demander un éventuel soutien. Très généreux, Monsieur Kamprad a offert au futur Marché d'Epalinges une dizaine de parapluies IKEA pour convaincre les clients du centre commercial de sortir sur la place même par mauvais temps, ainsi qu'un montant de 3000 francs.

Le premier marché a eu lieu le mardi 17 avril 2007 avec 8 stands, un château gonflable, un clown, un concours, du thé, du café et des gâteaux gratuits pour les passants.

Entre 2007 et 2012, été comme hiver, Madame Siegenthaler et moi avons encore organisé 9 autres fêtes dans le but de faire découvrir le marché à la population. A chaque fois, nous avons proposé aux clients du thé, du café et des gâteaux gratuits et j'ai engagé des musiciens, des conteuses et un clown pour les plus jeunes. Pour la dernière fête, au mois de juin 2012, la Municipalité a participé à hauteur de 150 francs aux frais pour le musicien. Tous les autres frais, durant toutes ces années, ont été réglés à l'aide de la donation de Monsieur Kamprad. A ce jour, il reste Fr. 224.40 sur le compte du Marché d'Epalinges.

Chaque semaine, les marchands payent 10 francs pour leur place à la commune. C'est la police qui s'occupe de l'encaissement. Aujourd'hui, le marché compte entre 3 et 6 stands. Ces dernières années, Madame Siegenthaler venait presque tous les mardis matin pour régler l'emplacement des divers stands et s'occuper de son propre stand. Tant que sa santé le permettait, elle m'a toujours soutenu. Aujourd'hui, elle n'est plus là. Mon emploi de temps ne me permet plus d'organiser des fêtes au Marché ou d'être présente les mardis matin sur place. Il y a de petits conflits entre les marchands parce qu'ils n'occupent pas tous le même espace pour le même prix de location. Je trouverais judicieux, si la Commune d'Epalinges tient à ce Marché, qu'une personne soit officiellement nommée responsable du Marché d' Epalinges. Je tiens encore à souligner que Madame Siegenthaler et moi-même avons fait ce travail depuis le début 100% bénévolement.

La Municipalité va étudier la possibilité de répondre concrètement aux questionnements de Mme Wichoud.

La commission de gestion 2014 retire cette question

35/2014 Quelle est la procédure si l'on souhaite changer de bourgeoisie ? (exemple : Bourgeoisie de Lausanne → Bourgeoisie d'Epalinges)

Le ressortissant d'une commune vaudoise peut demander la bourgeoisie d'une autre commune du canton.

Cette acquisition entraîne automatiquement la perte de la ou des bourgeoisies antérieures, sauf déclaration de conservation déposée simultanément. Une seule bourgeoisie antérieure pourra être conservée.
L'enfant mineur est compris dans la demande. Dès l'âge de 16 ans révolus, il doit y consentir par écrit.
L'assentiment du représentant légal est nécessaire si le requérant n'exerce pas l'autorité parentale.
La demande doit être adressée auprès de la Municipalité concernée sous la forme d'un formulaire type émis par le canton.
Sur ledit formulaire, le requérant doit y mentionner les motivations à acquérir la bourgeoisie de sa commune de domicile.
La demande est ensuite soumise à l'appréciation de la Municipalité qui rend une décision sur la base des motivations du candidat et des pièces fournies (casier judiciaire, attestation des impôts, attestation de l'Office des poursuites).
Si rien ne s'oppose à l'acceptation de la bourgeoisie palinzarde, la Municipalité en informe par écrit le candidat et transmet sa requête à l'Autorité cantonale afin de ratifier la décision. Le Canton se charge ensuite d'effectuer le changement de bourgeoisie et en informe les parties concernées (candidat, ancienne commune d'origine et nouvelle commune d'origine).
Dernière chose, sur Epalinges, il est demandé au minimum 3 années de résidence communale pour déposer ce genre de requête.
Durée de la procédure : environ 2 à 3 mois

La commission de gestion 2014 retire cette question

36/2014 Est-ce que le budget 2014 prévu pour le fond de péréquation a été suffisant vis-à-vis des dépenses réelles ?

Le budget 2014 des acomptes payés au titre de la péréquation a été respecté ; toutefois, l'exercice 2014 comprendra une dépense extraordinaire de CHF 1'978'550.00 correspondant **au décompte 2013 de la péréquation** (correction de l'erreur de déclaration dans les dépenses thématique 2011). Comme toujours, les décomptes **tenant compte des dépenses réelles ne figurent pas dans le budget de fonctionnement de l'année en cours** (seuls les acomptes y figurent, ainsi que les décomptes de l'exercice précédent). L'enregistrement des dépenses réelles de l'année se fait donc sur l'exercice suivant (raison d'être du fonds de réserve en la matière, afin de compenser tout ou partie des dépenses complémentaires en découlant). Comme les acomptes des années suivantes sont calculés en fonction des résultats de **deux exercices précédents**, les décalages peuvent être conséquents et se reportent sur les exercices futurs.

La commission de gestion 2014 retire cette question

37/2014 Quelle est la politique en termes d'octroi des dons ?

Chaque demande est examinée par la Municipalité dans les limites du budget. (comptes 1010.3659.00 et 1010.3659.01). Certain on été soumis au vote du

conseil communal (Fedevaco, Solidariteau) d'autres reviennent chaque année (voir liste donnée au budget sur ces comptes)

La commission de gestion 2014 retire cette question

38/2014 Quelles sont les activités de la sortie de fin d'année du secrétariat et quel est le nombre de participants ? point 1100.3099.00 (Budget 2014)

Il y a eu 64 participants, la sortie s'est faite en car et a consisté en une visite de la chocolaterie de Broc, une visite du château de Gruyère et un souper à l'Etoile de Charmey. C'était la sortie de tous les employés de la commune.

La commission de gestion 2014 retire cette question

*****

Constat et conclusions :

Nous ne pouvons que relever l'excellence des réponses données par notre municipalité, le seul bémol étant la difficulté de pouvoir respecter les délais impartis. Ceci étant, ce n'est qu'un détail au vu de la masse du travail effectué tant par la Cogest que par notre municipalité. Nous la félicitons pour l'excellente tenue de ses dossiers et nous la remercions de s'être attachée à répondre à toutes nos questions avec diligence et grande précision.

Je remercie également tous les membres de la Cogest pour leur engagement et tiens également à relever l'excellence de l'ambiance et le bon esprit de collaboration que nous avons entretenu durant ce mandat.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers d'approuver :

- le rapport de la Municipalité
- le rapport de la Commission de gestion 2014

Et de donner décharge de son mandat à ladite Commission.

Avec mes remerciements

Marco Caffaro

Président
de la Commission de gestion 2014